

POLITIQUE DU CLUB CONCERNANT LES SORTIES FALAISE

Pour les enfants : Aucune sortie falaise avec les groupes enfants et ados.

Pour les adultes

2 cas de figure sont possibles :

- Sorties individuelles hors club
- Sorties club « non encadrées »

Sorties individuelles hors club.

Chacun est bien évidemment libre d'aller grimper où il veut, quand il veut et avec qui il veut. Le club n'a pas à s'ingérer dans ce type de sorties mais en aucune façon il ne peut y être associé en cas d'accident.

Sorties club « non encadrées »

Les sorties du club sont des sorties « non encadrées ». C'est à dire que personne n'est en charge de la responsabilité du groupe mais que chacun grimpe sous sa propre responsabilité. En revanche, le ou les responsables du club doivent s'assurer de la compétence des adhérents qui veulent participer à ces sorties sur sites naturels. Pour ce faire, des séances spécifiques aux manips de falaise sont organisées sur la SAE et les compétences acquises doivent être validées par le ou les formateurs avant de pouvoir participer à ces sorties. A cet effet, le suivi des acquis de chaque adhérent du club est noté dans un registre.

Dans tous les cas les adhérents du club doivent savoir lire un topo guide et ne pas s'engager dans une voie d'une difficulté supérieure à leur niveau ou à leurs compétences techniques. Suivant le type de falaise, les prérequis précisés ci-dessous sont exigés pour pouvoir se joindre à ces sorties.

Voies de 1 longueur type « couennes » : Exemple : Les falaises de l'Eure

Ces voies ne demandent aucun engagement, c'est-à-dire qu'il n'y a aucune incidence si on se prend un « but ». (Un but veut dire que l'on n'arrive pas à passer).

Prérequis :

- Il faut maîtriser les manips nécessaires à la pratique de ce type de voies. (Ex. Manip de fin de voie). Un enseignement est dispensé au sein du club lors de séances spécifiques à l'apprentissage de ces manips. Le niveau de compétence est validé en salle lors de ces séances d'apprentissage. Le MSO (module sécurité orange) n'est pas exigé mais dans ce cas seule l'escalade en moulinette est autorisée et il n'est pas autorisé d'assurer quelqu'un qui grimpe en tête.

Grandes voies de 60 m maximum : Exemple : Clécy

Ces voies font généralement 2 ou 3 longueurs maximum et ne demandent pas un « gros engagement » dans la mesure où l'on peut facilement redescendre en rappel dans la voie en cas de « but ».

Prérequis :

- Il faut maîtriser les manips nécessaires à la pratique de ce type de voies. (Ex. Relais, rappel, communication non-verbale). Un enseignement est dispensé au sein du club lors de séances spécifiques à l'apprentissage de ces manips. Le niveau de compétence est validé en salle lors de ces séances d'apprentissage.
- Avoir déjà une petite expérience des voies de 1 longueur.
- Avoir le MSO

Grandes voies de « faible ampleur » : Exemple : Orpierre, Buis les Baronnies, Les dentelles.
Ces voies font 3 à 4 longueurs et nécessitent un certain engagement car le « but » peut être plus problématique. C'est pour cette raison qu'il est important d'avoir un certain niveau d'escalade afin d'éviter de rester bloqué dans la voie ou de progresser trop lentement.

Prérequis :

- Il faut maîtriser les manips nécessaires à la pratique de ce type de voies. (Ex. Mouflages, nœud de cœur). Un enseignement est dispensé au sein du club lors de séances spécifiques à l'apprentissage de ces manips. Le niveau de compétence est validé en salle lors de ces séances d'apprentissage.
- **Etre titulaire du passeport vert.**

Pourquoi le passeport vert ? Quand on ne connaît pas ou peu les grandes voies, le stress de la hauteur et de l'espace entre chaque dégaine, l'endurance nécessaire à ce type de voies, un rocher que l'on grimpe « à vue », le manque d'expérience en cas de difficulté fait qu'il faut rester humble et ne pas se risquer à grimper des voies au-dessus de son niveau. Or, un grimpeur qui n'aurait pas le passeport vert (5c **après travail**) est assuré de devoir prendre le risque de grimper au-dessus de son niveau et de se mettre en difficulté.

Remarque importante : Les adhérents du club qui ne sont pas titulaires du passeport vert peuvent participer à ces sorties pour grimper des « couennes » ou des voies de 60 m maximum à condition d'avoir le MSO et les prérequis exigés pour ces types de voies. (Certains de ces sites ne proposent pas ou peu de couennes).

Grandes voies de « grande ampleur » : Exemple : Le Verdon, Presles, sites de montagne.
Ces voies peuvent faire 200, 300, 400 m ou plus et avoir 8, 10, 12 longueurs ou plus et nécessitent parfois un « gros engagement », c'est-à-dire que le « but » n'est pas permis. En d'autres termes, on n'a pas le choix, une fois dans la voie il n'y a qu'une solution pour en sortir, c'est de la réussir.

Prérequis :

- Il faut maîtriser les manips nécessaires à la pratique de ce type de voies. (Ex. Toutes les manips de secours) Un enseignement est dispensé au sein du club lors de séances spécifiques à l'apprentissage de ces manips. Le niveau de compétence est validé en salle lors de ces séances d'apprentissage.
- Etre titulaire du passeport vert.
- Avoir déjà pratiqué des grandes voies de faible ampleur.

Tout adhérent du club qui ne respecterait pas ces conditions ne sera pas considéré comme faisant partie de la sortie club. Dans ce cas ce serait pour lui une sortie individuelle hors club.